

Je suis heureux que ce projet de loi ait été présenté et j'espère que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunira sous peu pour élire un nouveau président. Toutefois, je regrette une autre chose et je saisis cette occasion de le dire publiquement, c'est que le ministre ait jugé bon d'insister pour que le comité des finances n'entreprenne pas le voyage qu'il avait organisé en dépit de nombreuses difficultés. Le comité n'avait pas arrêté lui-même toutes les dates du voyage, celles-ci étant fixées par les pays hôtes dont deux étaient en pleine campagne électorale.

Si les membres du comité des finances avaient pu faire ce voyage, tous les députés en auraient considérablement bénéficié, car certains d'entre nous ont acquis une expérience considérable des questions financières de notre pays et auraient pu examiner de près les opérations des autres pays. Les membres du comité auraient sans doute pu rapporter des idées nouvelles que le ministère aurait bien accueillies, je pense. Ce n'est pas une faculté dont jouissent exclusivement les fonctionnaires du ministère des Finances ou de la Banque du Canada. Le comité aurait dû entreprendre son programme et la décision de l'en empêcher était mauvaise, je pense.

A ma connaissance, depuis de nombreuses années, le comité ne s'est pas aventuré bien loin du Parlement, sauf en deux occasions pour accepter des invitations à déjeuner du Gouverneur de la Banque du Canada en face, rue Wellington. Le comité des finances ne s'est jamais aventuré plus loin.

Mais je puis assurer à la Chambre que tous les députés auraient bénéficié grandement d'un examen de la situation économique, des pratiques commerciales et des régimes bancaires de la Suède, de la Belgique et de l'Allemagne ainsi que des opérations du marché financier en Allemagne et à Paris. Ces pays ont bien des problèmes semblables à ceux qui nous assaillent à l'heure actuelle et ils ont adopté souvent des solutions différentes des nôtres. Certains réussissent; d'autres non, mais j'ai peine à comprendre pourquoi les députés qui cherchent à élargir leurs connaissances pour pouvoir être mieux en mesure de régler nos problèmes ici au Canada, se verraient refuser l'occasion de le faire, pour quelque raison que ce soit. Je tiens à affirmer publiquement que c'est, à mon sens, une décision rétrograde.

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ce bill est sur le point d'être renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques où il y sera discuté plus en détail. Tout de même, il y a deux renseignements que je désirerais obtenir. Nous ne sommes pas actuellement en comité plénier, mais le secrétaire parlementaire ou le ministre lui-même pourrait à la clôture du débat ce soir nous donner les éclaircissements qui nous seraient utiles avant l'adoption du bill.

Je crois comprendre, d'après ce qu'a dit le secrétaire parlementaire premièrement que l'un des changements proposés consiste à modifier les primes que paieront les établissements qui font usage des services de la société d'assurance-dépôts du Canada. Je serais pour ma part intéressé à connaître deux choses à ce sujet. D'abord, quelles pertes a dû essuyer la SADC et, deuxièmement, quel rapport ont ces pertes avec les revenus provenant des primes touchées par la SADC? Il n'est

### *Société d'assurance-dépôts—Loi*

pas toujours prudent, compte tenu d'une expérience relativement courte de huit ou neuf ans, d'attribuer une prime qui est trop faible, et je serais intéressé à connaître quelles ont été au juste les pertes essuyées. Deuxièmement, quelles réserves a-t-on constituées pour parer à la très grave situation qui surgirait si un certain nombre d'institutions devaient éprouver des difficultés financières en même temps?

● (1530)

J'aimerais aussi savoir si l'on a songé à hausser le plafond prévu dans le programme. Il me semble qu'avec l'inflation actuelle, le plafond de \$20,000 selon ce qu'a dit le secrétaire parlementaire je crois, est probablement trop bas à l'heure actuelle compte tenu du pouvoir d'achat du dollar qui n'a cessé de décliner ces dix dernières années.

Deuxièmement, je voudrais savoir si les institutions comme les banques, les sociétés de fiducie et ainsi de suite, qui ne peuvent faire appel à la Société d'assurance-dépôts du Canada, doivent se conformer aux dispositions de ce projet de loi si elles relèvent de la juridiction fédérale. Je comprends qu'il est difficile d'appliquer les dispositions de ce bill aux institutions constituées en corporation en vertu de lois provinciales, mais il me semble que si nous voulons réellement protéger le public, il faudrait envisager d'obliger toutes les institutions qui relèvent de la juridiction fédérale de s'assurer auprès de la SADC; je me demande si le gouvernement l'a fait. S'il ne l'a pas fait, y a-t-il songé? Je crois que cette mesure rassurerait davantage les Canadiens.

Le citoyen moyen ignore—et je suppose que c'est le cas de bien des députés—quelles institutions financières sont assurées en vertu de cette loi et lesquelles ne le sont pas, et le citoyen moyen se sentirait mieux protégé s'il savait qu'au moins toutes les institutions constituées en corporations en vertu d'une loi fédérale, qui pourraient relever de la SADC, y sont obligées.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal):** Que personne ne s'inquiète, monsieur l'Orateur, je n'entends pas parler très longtemps. Cependant, j'aimerais bien que le ministre ou son secrétaire parlementaire me dise si des femmes siègeront au conseil d'administration de cette société. Certaines de nos institutions bancaires nationales n'ont pas réussi à découvrir, parmi les quelque 11,547,000 femmes qui vivent au Canada, une seule qui ait les titres et qualités voulus pour faire partie de leur conseil d'administration. J'espère que celui de cette société-ci comptera au moins une femme.

J'ai proposé pour ma part une modification à une autre loi, celle sur les banques. Le ministre s'est montré assez bien disposé à cet égard. Que diable, en 1976, nous ne devrions pas être obligés d'enseigner aux présidents des banques quelles sont leurs responsabilités dans ce domaine. J'espère qu'au moment de la révision de la loi sur les banques, on réexaminera toute la question des titres et qualités des administrateurs. L'une des conditions relative au capital-actions est fort désuète et l'Association des banquiers du Canada voudrait bien la voir modifier. J'espère que le gouvernement, en tant que porteur du flambeau de la réforme—du moins je le croyais—fera en sorte, dans le cadre de ce projet de loi, que les femmes soient représentées.